

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC **2023**

Demande à faire au minimum **8 jours ouvrés** avant le début du chantier en renseignant impérativement les lignes marquées du **symbole ●**. Un délai plus court ne permet pas d'établir un arrêté

- DEMANDEUR (nom et prénom) :
- Adresse de l'entreprise ou du demandeur :
- TELEPHONE : Responsable du chantier :
- MAIL :N° de SIRET

ABONNES EFFIA (maison du stationnement 02.99.40.66.89) OUI NON

- ADRESSE DES TRAVAUX :
- DATE DE DEBUT des TRAVAUX : DATE DE FIN des TRAVAUX:
- NATURE des TRAVAUX :

- NATURE de l'OCCUPATION : -ECHAFAUDAGE BENNE CAMION ZONE DE LIVRAISON
 -DEPOT DE MATERIAUX -NACELLE -CABANE de CHANTIER --ENCLOS de CHANTIER CAMION- GRUE -BASE VIE AUTRE :

- SURFACE OCCUPEE : N°1 Longueur :Largeur :
 N°2 Longueur :Largeur :

- DEMANDE DE STATIONNEMENT : NON OUI Nombre d'emplacements demandés :

- Les panneaux d'interdiction de stationner seront fournis et installés par :

- 1 - l'entreprise
- 2 - les services techniques de la Ville (*)

(*) Ce dispositif sera facturé **47.60 €** au demandeur pour **2 places neutralisées**
 85.00 € au demandeur pour **plus de 2 places neutralisées**

Attention en cas de mise en place d'une déviation de circulation par les services techniques de la ville merci de prendre contact avec la Direction de la Voirie et des Usages (numéros ci-dessous) pour obtenir les tarifs.

- Cheminement des piétons dévié : NON OUI (prévoir signalisation)

● **TARIFICATION DE L'OCCUPATION :**

Droit fixe +(forfait*x nbre de jours x nbre de places) + (L x l x nombre de jours x droit proportionnel/m²)

*Forfait par jour et par place neutralisée en zone de stationnement réglementé (sauf abonnés EFFIA)

Droit fixe	Forfait stationnement	Droit proportionnel	
26,40 €	10,35€ x jrs x places		
		1^{er} mois	L x l x jrs x 0.83€
		2^{ème} et 3^{ème} mois	m x m x jrs x 0.78€
		4^{ème} au 6^{ème} mois	m x.m x jrs x 0.72€
		à partir du 7^{ème} mois	m x.m x jrs x 0.67€

Tout chantier n'ayant pas renouvelé son autorisation fera l'objet d'une majoration de 47.60€

Tout chantier non déclaré fera l'objet d'un droit fixe de 207.00 €

Le soussigné s'engage à payer la redevance d'occupation du domaine public calculée conformément à la délibération du conseil municipal du 15/12/2022 fixant le tarif des redevances dues par les bénéficiaires de permis de stationnement et à respecter les prescriptions notifiées dans l'arrêté municipal.

Le,
(Signature et Cachet)